

cette situation honteuse qui existe dans nos écoles canadiennes.

[Traduction]

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, la principale responsabilité du gouvernement fédéral est de s'assurer que tous les moyens sont pris pour réduire la pauvreté chez les enfants, au Canada et dans le monde. Nous avons fait des progrès importants, depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, dans la création de mesures visant à tirer les enfants de la pauvreté et à donner aux parents les ressources dont ils ont besoin pour que tous les enfants du pays reçoivent une alimentation équilibrée.

C'est un engagement qui se poursuit, sur lequel nous avons fait beaucoup de progrès, et nous sommes déterminés à continuer dans cette voie.

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Monsieur le Président, des milliers d'enfants du Canada n'ont pas de quoi déjeuner le matin, mais ce gouvernement semble n'en rien savoir.

Ma question supplémentaire est la suivante. Il y a environ 20 ans, l'amie et mentor du premier ministre, M<sup>me</sup> Margaret Thatcher, a annulé le programme de distribution de lait à l'intention des écoliers anglais.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si les événements de la semaine dernière à Westminster inciteront son gouvernement à réparer les faiblesses qu'il a créées dans l'appareil de sécurité sociale canadien et, pour faire changement, à offrir un appui direct à ces enfants qui ont faim.

• (1500)

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je dois reconnaître que la députée a de l'imagination, bien que sa compréhension de la Constitution semble laisser à désirer. Elle sait très bien que l'éducation est de compétence provinciale, et non fédérale. Le gouvernement fédéral a cependant la responsabilité d'assurer le bien-être des citoyens. Nous nous acquittons d'abord de cette responsabilité au moyen des transferts aux provinces, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, puis en voyant à ce qu'on s'attaque à la pauvreté dans tout le pays.

Si la députée veut bien comparer les chiffres d'aujourd'hui à ceux qu'on enregistrerait à la fin du dernier mandat de son parti, avant qu'on les mette à la porte, elle verra que dans tous les groupes, et surtout chez les enfants, la pauvreté a diminué de façon importante.

*Privilège*

## L'EMPLOI

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je pense que tout le monde se réjouit que l'Algoma Steel ait repris ses activités et nous espérons que tous les 6 000 travailleurs finiront par retrouver leur poste. Il a été décidé qu'après le rappel au travail d'environ 1 870 employés des aciéries, les autres deviendraient admissibles à l'assurance-chômage. J'ai demandé au principal conseiller de la ministre si 1 725 serait un chiffre acceptable. Il a répondu que oui. J'ai alors demandé si 1 625 serait acceptable, il a dit non.

Je demande à la ministre quel nombre limite elle accepterait, 1 200, 1 625, 1 750, 1 870 ou aucun de ces chiffres?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, la question du député est de toute évidence futile parce que le ministère évalue chaque cas individuellement à la lumière des dispositions de la loi et du règlement. Tout dépend du contexte. Le député le sait.

\* \* \*

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Joel Matheson, procureur général de la Nouvelle-Écosse.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA DEMANDE D'UN FONDS DE RECHERCHE

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, je veux aujourd'hui porter à votre attention et à celle de la Chambre une question de privilège eu égard aux services et aux moyens dont disposent les députés de cette Chambre qui ne sont malheureusement pas équitables au moment où on se parle. Vous m'avez fait parvenir une lettre aujourd'hui—que je me permets de lire parce qu'elle est tellement courte—dans laquelle vous me dites: «Cher collègue, je vous annonce par la présente que le Bureau de la régie interne a examiné la note dans laquelle vous proposez que le Bureau alloue des fonds à votre groupe pour sa recherche et pour le bureau de son chef. Après étude de votre demande, les membres du Bureau ont jugé impossible d'approuver une allocation de fonds pour le moment. Veuillez agréer. . .» *et caetera.*